

E 2001 (D) 2/28

*Le Directeur du deuxième Département
de la Banque nationale, R. Motta, au Chef de la Division
des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna¹*

L M/BF Strictement confidentiel².

Berne, 16 mai 1939

Vous nous aviez fait part, en son temps, de l'appréhension qu'avait manifestée le Gouvernement français au sujet de notre réserve d'or conservée à l'intérieur du pays, laquelle, à ses yeux, constituait un appât dangereux pour un de nos pays voisins³.

La question de savoir si les tensions politiques au-delà de nos frontières commandaient soit, quant au lieu, une nouvelle répartition de nos dépôts d'or en Suisse, soit le transfert d'un montant plus considérable de ceux-ci à l'étranger, a occupé ces derniers temps à plusieurs reprises nos instances supérieures.

Comme l'initiative de déposer une partie de notre stock d'or en lieu sûr en dehors des bâtiments de la Banque était partie de l'Etat-Major, nous avons

1. *Sur l'organisation des trois départements de la Banque nationale, cf. N° 49, note 1. Le deuxième département a notamment pour tâche de diriger l'émission des billets, d'administrer la caisse principale et les réserves d'or, d'assurer les relations avec les administrations fédérales. Annotation de Bonna en haut de la lettre: M. Meier. Il faudrait, très prudemment renseigner M. Stucki, et aussi remercier M. Rossy.*

2. *Annotation de Meier au bas de la première page: Afin de réduire la correspondance au sujet de cette affaire délicate au strict minimum, j'ai, d'accord avec M. Motta, accusé réception de cette lettre par téléphone. J'ai en même temps donné connaissance à M. Motta de notre lettre à la Légation à Paris du 17 mai 39. Dans sa lettre du 17 mai, Bonna écrit notamment que la Tchécoslovaquie avait une très grande partie de son stock d'or à Londres et ce fait, qui n'était probablement pas inconnu dans les milieux intéressés, n'a rien empêché. Nous ne saurions cacher qu'en ce qui nous concerne, l'attitude qui nous était conseillée présentait de très graves inconvénients, notamment du point de vue de notre neutralité.*

3. *Cf N°s 47 et 50.*



tenu à le consulter sur l'opportunité qu'il y avait éventuellement à placer cet or en d'autres régions du pays ou à l'évacuer à l'étranger.

L'Etat-Major nous fit savoir que, si d'un côté il ne s'opposait pas à une diminution des dépôts d'or à l'intérieur du pays, il estimait par contre que l'entrepôt aménagé spécialement «extra muros» était et restait l'endroit stratégiquement le plus sûr aux fins de la cause.

Fort de cette déclaration, notre Comité a décidé de laisser le dépôt susvisé tel quel, mais de faire transférer à New York et à Londres, pour une valeur de quelques centaines de millions de francs, de l'or entrevenu jusqu'ici auprès de nos sièges et succursales, et cela surtout en vue de reconstituer nos réserves à l'étranger qui à la suite de demandes de devises d'une certaine ampleur, auxquelles nous avons dû faire face lors de la dernière crise européenne, avaient sensiblement diminué.

Ceci dit, nous avons l'honneur de vous indiquer ci-dessous la répartition de nos dépôts d'or:

	<i>en millions de francs</i>
en Suisse	1 086,1
à l'étranger ⁴	1 705,9.

A ces dépôts à l'étranger viennent s'ajouter des créances en devises qui représentaient en francs suisses, ces derniers jours, un montant global de 264,2 millions de francs, dont 260,7 millions contre-valeur de dollars, c'est-à-dire d'une monnaie qui repose encore sur l'or.

4. Depuis le mois de juillet 1938, la Banque nationale ne publiait plus l'encaisse or en Suisse et à l'étranger séparément.